

Procédure en cas d'accident corporel

a. Sur le trajet aller-retour

- Le jour même se rendre chez le médecin ou dans une clinique
- Faire remplir un certificat médical au médecin ou à la clinique
- Contacter votre responsable assurances cercle pour obtenir une déclaration d'accident et avec son aide remplir les cases d'après le ROI ASS : ne pas oublier le cachet de votre cercle et la signature du responsable
- Envoyer la déclaration à laquelle est joint le certificat médical au responsable assurances C.P.

N.B. : cette procédure est la même si vous avez un accident sur le trajet pour vous rendre à une marche !

b. Dans la salle de réunion

- Même procédure que ci-dessus mais demander une déclaration d'accident au responsable assurances C.A. ou C.P. présent dans la salle.

c. Sur une marche FFBMP

- Dès son retour en salle, l'accidenté demande une déclaration d'accident au responsable du cercle organisateur ou au permanent qu'il remplit avec l'aide du responsable assurances du cercle organisateur.
- Prenez des témoins (nom, prénom et adresse). Il faut au moins DEUX témoins. Si vous êtes seul sur le parcours, prenez comme témoins des personnes présentes au point de contrôle le plus proche ou, en rentrant à la salle, des personnes qui peuvent constater votre état.
- Il remplira minutieusement toutes les rubriques, fera apposer le cachet du cercle organisateur et la signature de son responsable.
- Dans les 24 heures, le blessé se rendra à l'hôpital ou chez son médecin qui complètera la partie certificat médical de la déclaration.
- Ainsi remplie, la déclaration d'accident sera transmise au responsable assurances provincial par le responsable cercle du blessé. **En aucun cas**, vous ne pouvez renvoyer vos documents directement à ETHIAS
- Ethias transmettra à l'assuré un numéro de dossier et l'assuré transmettra à Ethias les justificatifs de frais non remboursés et remboursés (demander ces justificatifs auprès de sa mutuelle et de sa pharmacie).

d. Sur une marche ADEPS

- Si le groupe organisateur dispose du même formulaire de déclaration que les cercles FFBMP, la procédure est la même.

- Si le groupe n'en dispose pas, il rédige sur papier blanc une attestation d'accident sur sa marche, reprenant l'identité de la victime, la date et lieu
- précis de l'accident, les coordonnées des témoins, une description claire de l'accident, le cachet de l'ADEPS et du groupe organisateur. Le document sera daté et signé par un responsable qui indiquera son nom. Le médecin qui sera consulté rédigera un certificat médical qu'il datera et signera.
- L'assurance de la FFBMP couvre les affiliés lors de toute marche ADEPS, sauf sur les trajets aller-retour.

e. Sur une marche à l'étranger ou en Flandre

- Faire compléter une déclaration d'accident par l'organisateur.
- Dans les 24 heures, faire remplir un certificat médical par le médecin consulté.
- Conserver sa carte de participation. Elle sera exigée par ETHIAS comme preuve de participation.
- Lors de tout déplacement individuel à l'étranger pour une marche, reprenez systématiquement vos cartes d'inscriptions: elles serviraient s'il vous arrivait un accident corporel au retour.

ATTENTION :

- La déclaration d'accident doit être faite le jour de l'accident par le cercle organisateur, elle ne pourra être établie le lendemain
- Si vous devez être hospitalisé, ETHIAS ne rembourse pas les frais d'une chambre particulière !

f. Modalités de remboursement

- Vous recevrez une lettre du responsable assurances national avec la date de rentrée de votre déclaration à ETHIAS et votre numéro de dossier.
- Une fois remboursé éventuellement de vos frais par votre mutuelle, faites parvenir à ETHIAS les originaux de vos factures de frais médicaux (faire des copies en cas de perte), mentionnant les frais non pris en charge par la mutuelle, en n'oubliant pas de mentionner **votre numéro de dossier** sur chaque document.
- Vous pouvez rentrer les différents papiers et frais au fur et à mesure, sans attendre la fin des traitements.
- ETHIAS vous fera parvenir un document de guérison à faire remplir par votre médecin